



**AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION LE MERCREDI 23 JANVIER 2019 DÈS 18 H 00 SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 1103-54, 1198-4, 1085-8 ET 1104-8**

1. La Ville de Mascouche tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 23 janvier 2019, à 18 h 00**, dans la salle du conseil municipal située au 3038, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, sur les projets de règlements énumérés ci-dessous et adoptés par le conseil municipal lors de sa séance du 10 décembre 2018 :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-54**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1103 AFIN DE TRANSFÉRER CERTAINS USAGES COMPATIBLES DE LA CLASSE « INDUSTRIE 2 (I-2) » VERS LA CLASSE D'USAGE « INDUSTRIE 1 (I-1) », D'AUTORISER LES CORDES À LINGE DANS LES COURS ARRIÈRES, D'AUTORISER LES BÂTIMENTS À USAGES RÉSIDENTIELS ET MIXTES ET D'ÉTABLIR LES NORMES APPLICABLES À CES BÂTIMENTS À L'INTÉRIEUR DES ZONES CB 539, CB 306 ET CB 511 ET DE SPÉCIFIQUEMENT PERMETTRE CERTAINS USAGES DE LA CLASSE « COMMERCE ET SERVICES RÉGIONAUX 10 (C-10) » À L'INTÉRIEUR DES ZONES IA 318, CM 507 ET IA 519**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1198-4**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1198 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES ADMISSIBLES ET AUX USAGES CONDITIONNELS AUTORISÉS AINSI QUE LES CRITÈRES D'ÉVALUATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-8**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1085 AFIN D'Y AJOUTER UNE NOUVELLE SOUS-ORIENTATION VISANT LA PRÉSERVATION DES ESPACES VERTS SITUÉS DANS LES SECTEURS CENTRAUX**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-8**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1104 AFIN DE SUPPORTER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DES MILIEUX NATURELS ET AFIN MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CESSION DE TERRAINS POUR FINS DE PARCS**

2. Les premiers projets de règlements numéro 1103-53 et 1198-4 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les plans démontrant les zones concernées par ce premier projet de règlement peuvent être visionnés sur le site internet de la Ville, à l'adresse : <https://ville.mascouche.qc.ca/avis>.

3. Au cours de l'assemblée publique mentionnée au paragraphe 1, le premier projet de règlement numéros 1103-54, le premier projet de règlement numéros 1198-4, le projet de règlement 1085-8 et le projet de règlement 1104-8 seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

4. Ces premiers projets de règlements numéro 1103-53 et numéro 1198-4, ainsi que ces projets numéro 1085-8 et numéro 1104-8 peuvent être :

- consultés sur le site internet de la Ville, à l'adresse : <https://ville.mascouche.qc.ca/avis>;
- obtenus par courrier électronique à l'adresse suivante : [greffe@ville.mascouche.qc.ca](mailto:greffe@ville.mascouche.qc.ca);
- obtenus, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau du greffier à l'hôtel de ville situé au 3034, chemin Sainte-Marie;
- consultés au bureau du greffier durant les heures de bureau soit du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30;
- par téléphone au 450-474-4133, poste 2810.

Donné à Mascouche le 19 décembre 2018.

L'assistante-greffière,

***Original signé par***

Me Linda Chau